

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Absents excusés : Mme LANOË Christelle, Mme LE PADELLEC Véronique

Absent : M. SCHRAPP Fabrice

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16/12/2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

2. Contrat d'association

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de fixer la participation de la commune au titre du contrat d'association pour les élèves des classes primaires et maternelles de l'école Notre-Dame pour l'année 2020.

Il rappelle que ce forfait annuel s'élève à 320 € par élève scolarisé en classe primaire de l'école Notre-Dame et à 836€ par élève en classe maternelle à compter du 1er janvier 2019. Le forfait sera versé uniquement en faveur des élèves domiciliés à Guénin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de porter le forfait annuel à 320 € par élève scolarisé en classe primaire de l'école Notre-Dame et à 836€ par élève en classe maternelle à compter du 1er janvier 2020.

- Le forfait sera versé uniquement en faveur des élèves domiciliés à Guénin.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2020.

3. Vote des subventions scolaires

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de renouveler les subventions scolaires.

Après avoir délibéré le conseil municipal accorde à l'unanimité les subventions scolaires suivantes pour l'année 2019 :

Les subventions versées à l'OGEC de l'école Notre Dame :

Subvention école numérique rurale	420€
Fournitures scolaires	58€/élève domicilié à Guénin
Subvention pour les cours de musique	450€
Subvention pour l'abonnement internet	574€

Les subventions communes aux deux écoles communales :

Subvention sortie scolaire	10.60€/ élève âgé au moins de 3 ans le jour de la sortie et domicilié à Guénin *Pour une sortie avec nuitée(s), le montant est porté à 20% de la dépense plafonné à 40€ par élève. La liste sera jointe au mandat.
Participation aux frais de transport d'une sortie avec nuitée	Aide annuelle pouvant aller jusqu'à 500€, versée suite à une demande écrite et sur présentation de justificatifs (devis ou facture)
Subvention arbre de Noël	10.60€/ élève domicilié à Guénin

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2020.

4. Tarifs en matière d'assainissement

Le Maire invite le conseil municipal à réactualiser les tarifs en matière d'assainissement. Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants en matière d'assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Participation pour le raccordement à l'assainissement collectif (PAC)	Construction d'un logement individuel	1463 €
	Construction d'un logement collectif (prix par logement)	1163 €
	Construction d'un gîte (prix par gîte)	1163 €
	Construction d'un bâtiment à usage artisanal, commercial, industriel et de service*	1300.00€
Assainissement collectif	Coût du contrôle de branchement	163 €
	Abonnement semestriel (application d'une proratisation)	25.00€
	Prix au m3 consommé	2.00€

*Pour les constructions édifiées sur la zone d'activités de Ty er Douar- Le Douarin et dont les canalisations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif de Baud, la PAC sera mise en recouvrement par et pour le compte de la commune de Baud.

5. Participation financière aux familles dont les enfants fréquentent L'ALSH de Baud et Pluméliau

Le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant de la participation financière à verser aux familles domiciliées à Guénin dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs de Baud ou de Pluméliau à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation financière aux familles qui fréquentent les accueils de loisirs de Baud ou Pluméliau à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Pour l'accueil de loisirs de Baud :

Il s'agit d'une participation trimestrielle versée directement aux familles au regard de la facturation établie par la commune de Baud.

Ce qui revient à prendre en charge la majoration hors commune appliquée par la commune de Baud.

Période	Mercredi		Vacances scolaires
Participation communale * par enfant	5.5€/demi-journée	7.5€/jour	12.50€/ jour

Pour l'accueil de loisirs de Pluméliau :

Le conseil municipal décide de verser à la commune de Pluméliau la somme équivalente au supplément de 25% appliqué pour les familles extérieures conformément à la convention en date du 30/11/2018.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2020.

6. Renouvellement de la convention ADS

M. le Maire informe le conseil que la convention pour la mise à disposition du service commun de Centre Morbihan Communauté (CMC) pour l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. Le conseil communautaire a validé par délibération une nouvelle convention de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette convention fixe les missions et responsabilités respectives de chaque partie ainsi que les modalités financières applicables.

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention et à faire toutes les démarches utiles pour sa mise en œuvre y compris inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget 2020.

7. Compte rendu des délégations du Maire

- Déménagement de la garderie municipale à compter du 28 janvier 2020
- M. le Maire a déposé plainte pour des dégradations dans les toilettes publiques qui ont eu lieu dans la nuit du 11 au 12 janvier 2020

8. Questions diverses

- Orientations budgétaires 2020 :

M. Le Maire présente les différents investissements qu'il pense inscrire au budget 2020 :

Aménagement rue du stade – 296 430€

Eclairage public de la rue du stade – 63 128€ dont 44 189€ à la charge de la commune

Extension du réseau eaux usées dans la rue du stade - 26 844€ (budget assainissement)

Acquisition d'une remorque - 7 500€

Renouvellement de jeux au plan d'eau – 10 000€

Acquisition de petits buts – 5 000€

Acquisition d'un vidéo projecteur – 1 000€

Traitement des piliers de l'église – 5 000€

M. Yannick LAUDRIN a suggéré d'ajouter l'achat d'un panneau d'information numérique.

Mme Rachel ROBIC demande également d'inscrire au budget 2020 des travaux sur la porte latérale de l'église et sur la porte de la chapelle Saint-Michel.

Mme Valérie PEDRONO adjointe, demande d'inscrire une provision pour faire une étude pour des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

- Commission finances le 20/02/2020 à 9h30 en mairie
- Réunion du conseil municipal : Vote du Budget le vendredi 28/02/2020 à 19h
- Avancement de l'installation de la fibre : Réunion le 4 février 2020 à 14h30 au Lycée Le gros chêne
- Invitation courir à Guénin
- Cérémonie de remise des médailles le samedi 15 février 2020